ssp vaud Enseignement

Lettre d'information - Numéro 15 - Octobre 2011

Rédaction:
Julien Eggenberger, Cora Antonioli, Max Robert, Béatriz Rosende, Philippe Martin

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement
Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH - 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

L'Etat employeur perd une manche !

Dans un procès exemplaire Decfo-Sysrem, le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (Tripac) met un frein à la tentative de l'employeur de dégrader encore la situation des enseignant-e-s qui n'ont pas les titres requis. Mais un recours de l'Etat reste possible.

Avec Decfo/Sysrem, les pénalités salariales ont été augmentées pour les enseignant-e-s qui n'ont pas les titres requis (mais dont l'Etat a tout de même besoin)! Pour ce faire, l'employeur a inventé les lettres A et B, réduisant la classe salariale d'un niveau, respectivement deux niveaux. Et pourquoi s'arrêter là? Deux ans après l'entrée en vigueur du nouveau système, le gouvernement a soudain inventé la lettre C! Cela sans craindre d'affirmer que cette diminution de trois classes salariales était prévue dès le départ dans Decfo/Sysrem. Mais, allez savoir pourquoi, pendant deux ans, personne ne s'était aperçu qu'elle n'était pas appliquée!

Pour l'instant, nous connaissons la décision du Tripac mais pas encore la motivation du jugement. Le Tribunal n'a pas suivi la position de l'Etat: il attribue au recourant une lettre B au lieu de la lettre C. Lorsqu'elles seront connues, il est bien sûr possible qu'un recours soit déposé. L'affaire n'est donc pas close mais ce jugement est réjouissant. Il montre que, même si de nombreux recours n'ont pas été couronnés de succès et que des mobilisations collectives auraient eu plus d'impact, l'important engagement de notre syndicat dans les procès Decfo/Sysrem peut amener des résultats.

Selon les chiffres fournis par l'Etat, 361 enseignant-e-s sont concerné-e-s par la lettre C (et pourraient donc voir leur salaire augmenter d'une classe!). C'est pourquoi le SSP a interpellé le Conseil d'Etat pour que les droits des ces personnes soient préservés (lettre ouverte disponible sur www.ssp-vaud.ch/enseignement).

Décompte des heures dans l'enseignement professionnel

Il a été annoncé, à la fin de l'année scolaire, que le DECAPE avait sévi pour la dernière fois. Finies les conversions incompréhensibles, fini le pensum qui consistait pour chaque enseignant à se débrouiller lui-même pour justifier de ses heures, finies les ignobles iniquités qui consistaient à comptabiliser les examens oraux en «temps administratif». Chacun-e a accueilli la nouvelle avec soulagement.

Le SSP, qui participe aux négociations, reste méfiant. Non pas parce qu'il tient au DECAPE, mais parce qu'il comprend à quel point le département va chercher à imposer, via le REPENSE, une augmentation du travail exigé gratuitement de la part de chacun-e.

Nous devrons notamment être particulièrement attentifs-ives aux points suivants:

- Les décharges feront l'objet d'un cahier de charges. Nous exigeons d'être associés à la négociation du pensum des maître-sse-s pour ces décharges.
- Le temps de travail hors enseignement doit être clairement défini et justement rétribué.
- Les examens oraux doivent être comptés comme du temps d'enseignement, et non pas du temps administratif.
- Les heures supprimées sans que cela ne relève de la responsabilité de l'enseignant-e doivent être pleinement rétribuées (examens, sorties scolaires…).

Le résultat de ces négociations dépendra de la détermination des collègues concerné-e-s. Nous reviendrons plus en détails sur ce thème dans un prochain numéro de notre *Lettre d'information.*

Brochure « Enfants sans papiers à l'école »

Le SSP et l'Association «Pour les droits des enfants sans statut légal» ont édité une brochure contenant des recommandations pratiques à l'intention des autorités scolaires et du corps enseignant concernant la fréquentation de l'école par des enfants sans papiers qui résident en Suisse. «Enfants sans papiers à l'école» fournit des informations pratiques et propose des recommandations pour que le droit à la scolarisation soit garanti à tous les enfants, indépendamment de leur permis de séjour.

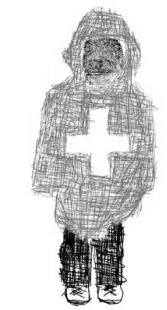

Avec cette brochure, le SSP invite les enseignant-e-s à s'engager non seulement pour des cas individuels d'enfants et de jeunes, mais également en faveur d'une réglementation générale s'appliquant aux enfants sans papiers: la situation d'enfants et de jeunes scolarisés vivant, avec leur famille depuis plus de trois ans en Suisse devrait être reconnue comme cas de rigueur et permettre ainsi d'obtenir un statut de séjour légal.

Les membres du SSP ainsi que les directions d'établissement du canton recevront cette brochure. Elle peut aussi être commandée gratuitement (texte en français ou en allemand) auprès du secrétariat du SSP - Région Vaud: vaud@ssp-vpod.ch ou 021 341 04 10.

Le 4 septembre : un pas vers une meilleure école pour toutes et tous !

Le 4 septembre, les citoyen-ne-s vaudois-e-s ont très nettement rejeté l'Initiative Ecole 2010 (55%) et sa logique utilitariste, ségrégative, renforçant les inégalités. Ce vote montre clairement que cette vision de l'école, soutenue par l'UDC et le Centre patronal, n'a pas convaincu. L'acceptation du contre-projet LEO (52%) permet de mettre en œuvre plusieurs améliorations de l'école vaudoise et évite le statu quo.

Le SSP se bat depuis longtemps pour renforcer l'école publique dont certaines carences sont indéniables. La préférence donnée au contre-projet LEO montre que notre système scolaire doit s'orienter vers une école moins sélective. Si le SSP a soutenu ce contre-projet, c'est parce qu'il permet d'améliorer la situation actuelle, même si une école assurant à toutes et tous des meilleures chances de réussite n'est pas encore réalisée. Nous sommes convaincu-e-s qu'une autre école est possible, une école qui dépasse la logique utilitariste qui lui est assignée et sa très forte sélection sociale, une école qui favorise l'émancipation des classes populaires. Notre position n'a pas changé et nous continuerons à militer pour une vaste réforme de notre système de formation qui englobe aussi une réflexion autour du droit à la formation secondaire II.

Une mise en œuvre de qualité

Dès le résultat connu, notre syndicat a appelé le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à prendre toutes les mesures permettant une mise en œuvre de qualité de cette loi approuvée par le peuple. Les moyens annoncés doivent bien entendu être confirmés. Concernant la mise en œuvre, la précipitation est exclue et les modalités d'application devront être négociées avec les associations professionnelles et syndicales. Il s'agira de bien préparer les changements, mais aussi de veiller à une mise en œuvre efficace pour éviter la décennie qu'a nécessitée EVM, épuisant le corps enseignant et désorientant les parents ainsi que les élèves par des changements continus et incohérents.

À chaque étape, le SSP se montrera vigilant afin que les conditions de travail soient préservées et que les moyens nécessaires soient octroyés. Dans ce cadre, le règlement d'application de la Loi sur l'enseignement obligatoire sera étudié avec soin. Les membres du SSP-Enseignement y seront associés lors de séances du comité élargies. Une fois le calendrier du département connu, vous recevrez plus d'informations.

L'augmentation du nombre de périodes à l'école primaire et la décharge pour les enseignant-e-s généralistes, deux éléments qui font partie des améliorations les plus appréciables de cette loi, vont encore accentuer la pénurie d'enseignant-e-s qualifiés. Face à l'inertie du département sur ce sujet, le SSP s'engage. Ainsi, au cours des douze derniers mois, les interventions du SSP aux niveaux cantonal (motion Mahaim au Grand Conseil), intercantonal (intervention auprès de la CDIP) et fédéral (débat sur Loi fédérale sur Hautes écoles) ont permis à chaque fois des avancées en vue d'améliorer l'accès à l'enseignement pour des personnes aux parcours « atypiques » ou souhaitant une reconversion professionnelle.

Nombreux enjeux à venir!

Les négociations de la future loi sur le personnel enseignant doivent démarrer au plus vite. Dans ce cadre, le SSP œuvrera, avec le soutien et la détermination des collègues, en faveur d'un meilleur statut du corps enseignant. Il s'agira, notamment, de réparer les inégalités qui perdurent depuis plusieurs décennies, sans péjorer la situation existante. La position adoptée lors de notre AG de 2010 est disponible en ligne.

Un autre enjeu d'importance est celui de l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée, sévèrement critiqué par le SSP et dont les travaux semblent aujourd'hui à l'arrêt. Quant à l'application du Concordat intercantonal sur la pédagogie spécialisée dans les différents cantons de Suisse, elle fait actuellement l'objet d'une enquête menée par le secrétariat central du SSP, une occasion pour nous de prendre un peu de recul. Nous reviendrons sur ces éléments dans les prochaines éditions de notre *Lettre d'information*.

Ce bref panorama des principaux dossiers qui nous occupent actuellement met en évidence l'abondance des batailles remplissant l'agenda syndical, batailles dont seul un engagement déterminé de toutes et tous permettra d'assurer le succès. C'est en particulier dans ces moments que le syndicat doit être fort et qu'il faut le soutenir en le rejoignant!

Effectifs dans les gymnases

Le SSP a fait le point sur les effectifs dans les gymnases. Il s'avère que de très nombreuses classes, celles de première année en particulier, dépassent l'effectif réglementaire.

Comme annoncé dans son compte-rendu au sujet de la remise de sa pétition *«Pour un encadrement de qualité dans les gymnases! Contre des effectifs de classe trop élevés!»* à Mme Lyon, notre syndicat a dressé un bilan des effectifs de classe de cette rentrée.
Si les moyennes semblent conformes aux dispositions réglementaires, il convient d'analyser les chiffres de plus près: comme nous le craignions, et malgré les engagements pris par le DFJC, près d'un tiers des effectifs de première année dépassent le maximum réglementaire de 24 élèves.
Dans les autres degrés, le maximum de 26 élèves est rarement dépassé, mais souvent approché. Nous savons aussi que la pratique de regroupement de classes dans ces mêmes degrés n'est pas rare. Elle permet de mieux «rentabiliser» la gestion des établissements, mais au détriment de la qualité du suivi des élèves par les équipes d'enseignant-e-s.

Un élément impératif
Le SSP est persuadé que les effectifs de classe constituent un élément impératif conditionnant un encadrement de qualité des élèves, et nous ne pouvons admettre que le règlement traitant des effectifs ne soit toujours pas strictement respecté. Si ce dernier a été modifié en 2008, notamment en abaissant les effectifs des premières années à 24 élèves, c'est que cela a été jugé nécessaire. Comment justifier que les dépassements soient aussi courants?
Au-delà de ce constat, le SSP estime que les maxima restent trop élevés; si nous voulons que les élèves et les enseignant-e-s disposent de bonnes conditions de travail, nous devrons obligatoirement passer par un abaissement global des effectifs à 20 élèves par classe.
Le SSP a écrit à la Cheffe du département afin de lui communiquer son étonnement et sa volonté de la rencontrer pour discuter de ces dépassements. L'amélioration des conditions d'encadrement des gymnasien-ne-s vaudois est une bataille que nous allons continuer à mener!

Arts visuels et musique au gymnase : des avancées, enfin !

A force de batailler, nous obtenons peu à peu des résultats pour faire évoluer le statut des enseignant-e-s des branches artistiques au gymnase.

En 2008, en découvrant leur niveau salarial dans Decfo/Sysrem, les enseignant-e-s de musique et d'arts visuels au gymnase constataient avec colère que leur classification restait inférieure (niveau 11) à celle de leurs collègues enseignant d'autres disciplines (niveau 12). Cela alors que, depuis l'Ordonnance de 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, la musique et les arts visuels sont des disciplines reconnues à la même hauteur que les autres.

Recours exemplaires
En coordination entre le SSP-Enseignement et SUD, deux recours «exemplaires» ont été déposés, l'un pour les arts visuels, l'autre pour la musique. Ces recours, ainsi que les autres démarches menées par les files et par les syndicats, sont sans aucun doute à l'origine de la décision du Conseil d'Etat de février 2011 de classifier en 12A (au lieu de 11) les enseignant-e-s n'ayant pas de titre de niveau «Master» dans la discipline. Décision clairement insuffisante, puisqu'elle ne changeait rien en réalité au salaire (le «A» signifiant une classe en moins)!

Faire tomber le «A»
Pour ne pas en rester là, il était nécessaire d'obtenir la garantie que le «A» serait supprimé dès l'obtention du Master requis ou d'une attestation d'équivalence. C'est maintenant chose faite, grâce à une convention signée cet été dans le cadre du procès exemplaire «arts visuels» (et qui par analogie concerne aussi la musique). Le recours «exemplaire» de l'enseignante, soutenue par l'avocat Patrick Mangold et par le SSP, est ainsi clos.
Il fallait aussi faire en sorte que des possibilités de formation «Master» ou d'équivalence existent. Sur ce plan, les signaux sont également positifs de la part des Hautes écoles (ECAL et HEMU-Conservatoire), mais les choses avancent trop lentement du côté du Département.
Enfin, il fallait s'assurer que les enseignant-e-s en possession d'un Master dans la branche soient réellement en classe 12. Pour l'instant, une seule enseignante, soutenue par le SSP, est dans cette situation. Nous avons obtenu satisfaction: une convention avec l'Etat est en passe d'être signée, elle permet à la collègue concernée de passer de la classe 11 à la classe 12 et de toucher un rétroactif salarial.

Recherche du Fonds national suisse
Les enfants de migrants fournissent des résultats scolaires qui ne sont en moyenne pas inférieurs à ceux des écoliers suisses. Pourtant, ils se retrouvent sous-représentés dans les gymnases et les hautes écoles. Cette situation n'est pas due au fait que les enseignants ou l'école les discriminent, mais souvent à la faiblesse du bagage financier et culturel de leurs parents. A noter qu'il existe sur ce plan des différences importantes suivant les nationalités. C'est ce que montre une étude en sociologie de l'éducation, soutenue par le Fonds national suisse.

La Suisse, mauvaise élève de l'intégration
L'étude MIPEX 2010 (Index des politiques d'intégration des migrants dans l'Union européenne, au Canada, aux USA, en Norvège et en Suisse) place la Suisse à la 23e place sur 31 dans l'évaluation globale du cadre normatif relatif à l'intégration, et à l'avant-dernière place en matière de lutte contre les discriminations.
Les domaines qui font plonger la Suisse au fond du classement sont : la politique de regroupement familial, l'accès à des permis de séjour à long terme, la lutte contre les discriminations. Les résultats dans les domaines de la participation politique, l'accès à la nationalité, l'égalité sur le marché du travail, ne sont pas très bons non plus.
Selon la Commission fédérale contre le racisme, ce mauvais résultat tient au fait que «la Suisse ne possède pas de législation complète pour lutter contre la discrimination, les mécanismes pour l'application des normes sont faibles et les services chargés de l'égalité des chances ne disposent pas de compétences suffisantes».

Retrouvez-nous sur notre site Web: www.ssp-vaud.ch/enseignement

Pistes pour une école qui accueille les élèves migrant-e-s

Le 11 mai dernier, une soirée-débat organisée par le SSP-Enseignement s'est posé la question de ce que peut faire le syndicat pour que l'école soit profitable à tous les élèves, plus particulièrement à celles et ceux issus de la migration.

Pour répondre, les intervenant-e-s ont mis en évidence quelques-uns des mécanismes de sélection qui, au sein de l'école, agissent sur la destinée des enfants issus de la migration.
Rosita Fibbi, docteure en sciences politiques et chargée de cours à l'UNIL, a rappelé que les politiques mises en place au nom de l'intégration se centrent essentiellement sur la dimension culturelle et occultent ainsi d'autres aspects déterminants, comme la question des ressources dont disposent les enfants, notamment dans leur milieu familial. Ces politiques insistent de plus en plus sur la volonté de l'enfant, mais aussi des parents, de s'intégrer, proposant même parfois des sanctions. Ses recherches de terrain sur les pratiques dans l'école montrent que l'origine sociale joue un rôle déterminant dans les conseils donnés aux familles, indépendamment des capacités réelles des enfants. L'étude PISA l'a aussi rappelé: à mérite semblable, la destinée est différente selon l'origine sociale. Selon elle, le fonctionnement de l'école doit être plus rigoureux et s'attaquer à la discrimination sous toutes ses formes.
Christiane Perregaux, professeure honoraire à l'Université de Genève, spécialiste des questions du bilinguisme, a rappelé que des changements massifs sont intervenus dans notre société. Le plurilinguisme est devenu la norme. A Genève, on estime que 70% de la population est bilingue. S'il est admis que le bilinguisme est une source de réussite et qu'il développe des aspects cognitifs importants, reste que l'école continue à manquer d'intérêt pour la diversité linguistique. Elle ne valorise pas non plus les élèves bilingues (sauf si l'autre langue est l'anglais ou l'allemand).
Musa Kamenica, militant dans les associations albanaises, a montré quelques difficultés très concrètes: la difficulté de passer à l'écrit lorsque l'on vient d'un système scolaire qui privilégie l'oral ; les propos décourageants, parfois, de l'orientation professionnelle. Nombreux sont celles et ceux qui s'entendent dire qu'il est «difficile de faire des études en Suisse», et qu'il vaut mieux choisir la voie du CFC.
Mireille Aubert, enseignante qui donne des cours intensifs de français, militante du SSP, a souligné l'importance de mettre en place un dispositif d'accueil pour les familles migrantes: cours intensifs de français, mais aussi accès à une personne de référence pour l'accueil, soutien dans les démarches administratives.
L'école est un outil de sélection, a rappelé Julien Eggenberger, président SSP–Enseignement. Mais il ne faut pas oublier que nous vivons dans une société faite d'inégalités. Ce n'est pas l'école qui crée les inégalités: elle se contente de les reproduire. Il a aussi insisté sur le fait que les mesures mises en place pour favoriser la réussite de tous les élèves, et en particulier de ceux qui rencontrent des difficultés, sont bénéfiques pour les élèves issus de la migration.

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

❍ *Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement*
❍ *Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement*

Nom:…… *Prénom: ……*
Rue et n°: …… *Localité: ……*
Tél: …… *Lieu de travail: ……*

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch